

Caen, le 17 septembre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **DEUXIÈME CONVENTION ANNUELLE DU COMITE RÉGIONAL ACTION LOGEMENT DE NORMANDIE**

**La deuxième convention annuelle du Comité régional Action Logement Normandie s'est tenue mardi 17 septembre à Caen. Cet évènement a réuni des partenaires et entreprises autour des thématiques du logement et de l'attractivité des territoires. À cette occasion, Jacques Furon et Régis Bellencontre, respectivement Président et Vice-président du Comité régional, ont notamment présenté le Plan d'Investissement Volontaire engagé à l'initiative des Partenaires sociaux d'Action Logement, et le lancement des trois premières mesures.**

Le Comité régional Action Logement est un organe paritaire, interlocuteur privilégié des élus et des partenaires. Il a pour principales missions de renforcer les liens avec les acteurs locaux, de recueillir les besoins des entreprises et des salariés afin de développer des solutions adaptées, et de conclure des conventions-cadres de territoires pluriannuelles avec les EPCI représentatifs des bassins d'emploi de la région.

Le Président et le Vice-président du Comité régional ont débuté la convention par la présentation du bilan des actions réalisées en 2018 en région Normandie et du Plan d'Investissement Volontaire annoncé le 10 janvier 2019 par les Partenaires sociaux, en faveur du logement et du pouvoir d'achat des salariés.

David Lestoux, fondateur de l'agence LA ! Prospective et Attractivité des Territoires, est ensuite intervenu pour évoquer les enjeux de la revitalisation des centres-villes et les nouvelles formes d'habitat.

L'évènement s'est poursuivi par deux tables rondes. La première portait sur les besoins des territoires pour faciliter le lien emploi-logement. Elle a donné lieu à de riches échanges en présence de François Lefebvre, Adjoint au Maire de Dieppe en charge de l'urbanisme, de l'habitat, du renouvellement urbain et du programme Action Cœur de Ville, Gilles Gal, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Christophe Demouilliez, Président de la Fédération des Promoteurs Immobiliers de Normandie et Christelle Marzolf, Directrice du développement local et du programme Action Cœur de Ville de la ville de Fécamp.

Lors de la seconde table ronde qui a abordé les solutions pour les entreprises et leurs salariés, sont intervenus Sébastien Fagnen, Maire délégué de Cherbourg-Octeville, Marc Andreu Sabater, Maire de Vire Normandie, Valérie Mespoulhès, Présidente de l'Union pour l'habitat Social de Normandie, Émilie Bouville, Responsable des Ressources Humaines de Verescence, Isabelle Dubois, Responsable Administration RH pour la Région Nord-Ouest au sein du Groupe Barrière et Florence Martinez-Flores, Directrice des Ressources Humaines du site de Cherbourg de LM Wind Power.

En conclusion, Jacques Furon a rappelé que le Comité régional mettait tout en œuvre, notamment au travers de nouveaux dispositifs et de partenariats avec les acteurs locaux, pour répondre de façon innovante aux besoins liés au logement, tout particulièrement pour les jeunes, les actifs en mobilité, et les ménages aux ressources modestes ou en difficulté.

## LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE : 7 MESURES POUR LE LOGEMENT ET LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

L'un des temps forts de l'événement a été l'annonce du lancement des trois premières mesures du Plan d'Investissement Volontaire d'Action Logement. En effet, soucieux d'assumer pleinement son rôle d'acteur majeur du logement et conscient des responsabilités induites par sa vocation d'utilité sociale, le Groupe a débuté le déploiement du Plan qui s'articule autour de sept axes :

1. Améliorer la performance énergétique des logements ;
2. Favoriser la mobilité ;
3. Aménager un habitat plus inclusif ;
4. Transformer les locaux d'activité vacants en logements ;
5. Améliorer l'habitat dans les Outre-mer ;
6. Produire plus et moins cher ;
7. Agir contre la dégradation de l'habitat ancien.

**DOSSIER DE PRESSE** 30 avril 2019  
ActionLogement

### SEPT AXES POUR AGIR POUR LE LOGEMENT DES SALARIÉS

- 1 Améliorer la performance énergétique des logements : 1 milliard d'€**  
Soucieux d'améliorer le pouvoir d'achat des locataires et des propriétaires modestes dont le budget est grevé par les dépenses d'électricité et de chauffage, les Partenaires sociaux d'Action Logement financent à 100% les travaux de rénovation énergétique de leur logement.
- 2 Favoriser la mobilité : 150 millions d'€**  
Rapprocher les salariés de leur lieu de travail est un facteur décisif du développement de l'emploi. Les Partenaires sociaux d'Action Logement versent une prime de 1000 euros aux salariés qui déménagent pour se rapprocher de leur entreprise ou pour accéder à un emploi et financent des espaces de coworking.
- 3 Aménager un habitat plus inclusif : 1,550 milliards d'€**  
Pour adapter le logement au vieillissement et agir sur l'amélioration des conditions de vie des salariés âgés, les Partenaires sociaux d'Action Logement subventionnent les travaux d'adaptation des sanitaires pour les plus de 70 ans et rénove les établissements médicaux sociaux non lucratifs, publics et associatifs.
- 4 Transformer les locaux vacants en logements : 1,2 milliard d'€**  
Les partenaires sociaux Action Logement créent une foncière ouverte dédiée à l'acquisition de locaux d'activité et de bureaux vacants ou obsolètes dans les zones tendues pour permettre leur transformation en différents types de logements.
- 5 Améliorer l'habitat dans les Outre-mer : 1,5 milliard d'€**  
La situation ultra-marine exige une attention particulière aux besoins spécifiques de ces territoires, et des moyens exceptionnels en termes de construction et de réhabilitation.
- 6 Produire plus et moins cher : 2,720 milliards d'€**  
Cœur de métier d'Action Logement, la production et la réhabilitation de logements sociaux et intermédiaires pour loger les salariés doit s'accélérer pour répondre aux besoins. Cet effort se traduit en particulier par un soutien déterminant au secteur du logement social avec une aide à la restructuration en capital de 300 millions d'euros et une subvention de 900 millions d'euros, afin de contribuer à l'amélioration de l'équilibre d'exploitation des bailleurs sociaux.
- 7 Agir contre la dégradation de l'habitat ancien : 945 millions d'€**  
Pour faire face aux situations d'indignité et de risques subis par les habitants des logements vétustes de centres anciens et de quartiers paupérisés, les partenaires sociaux d'Action Logement s'engagent pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

[Téléchargez le dossier de presse présentant le détail  
des 7 mesures du Plan d'Investissement Volontaire du groupe Action Logement](#)

Depuis le 16 septembre, trois premières aides 100 % gratuites et soumises à un test d'éligibilité 100 % en ligne sont accessibles depuis [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

**L'aide à la mobilité** s'adresse aux salariés qui, en déménageant, rapprochent leur domicile de leur lieu de travail et réduisent ainsi significativement leur temps de transport ou remplacent l'usage de leur véhicule personnel par les transports en commun. Délivrée en une fois, **sous critère de ressources, d'un montant de 1 000 euros**, elle peut être délivrée jusqu'à trois mois après le déménagement.

**L'aide à l'adaptation du logement au vieillissement** s'adresse aux salariés retraités ou en perte d'autonomie, locataires ou propriétaires de leur logement, qui souhaitent faire réaliser des travaux dans leur salle de bain, remplaçant notamment leur baignoire par une douche et permettre ainsi leur maintien à domicile. **D'un montant maximal de 5 000 euros, sous critère de ressources**, elle couvre l'ensemble des travaux qui doivent être réalisés par un professionnel présentant le label Qualibat.

**L'aide pour les travaux de rénovation énergétique** s'adresse aux salariés, locataires ou propriétaires de leur logement qui souhaitent réaliser des travaux d'isolation des murs et des combles, intervenir sur le système de chauffage ou sur les équipements d'eau chaude sanitaire. Le **financement, sous critère de ressources ou de localisation géographique** (territoires « détendus »), se fait sous la forme d'une **subvention pouvant aller jusqu'à 20 000 euros et peut être complétée d'un prêt (jusqu'à 30 000 euros)**.

## À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 58 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

### L'activité de financement et de services d'Action Logement en Normandie (chiffres 2018) :

- 25 553 aides et services attribués aux salariés
- 3 717 salariés logés
- 30,1 M€ engagés pour financer les projets des salariés (sous forme de prêts ou de garanties pour faciliter la location, l'accession, les travaux d'amélioration, la mobilité professionnelle, ou pour surmonter des difficultés).
- 14,7 M€ investis dans la production logements locatifs.

Plus d'informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - @ActionLogement / [www.visale.fr](http://www.visale.fr) - @Visale.fr

## CONTACTS PRESSE

Action Logement est représenté par Patricia PETIT, Directrice régionale Normandie d'Action Logement Services : 06 43 57 55 56.

Communication Normandie : Cathy Levesque : 06 20 23 36 29 - [cathy.levesque@actionlogement.fr](mailto:cathy.levesque@actionlogement.fr)